AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -5-8-65 403827

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région Bulletin N° 59 d'Août 1965

4 Août 1965 Page 38

VIGNE

AVERTISSEMENTS

BLACK-ROT (vignoble de Savoie seulement) - Une bonne couverture fongicide devra être assurée jusqu'au 14 Août.

VERS DE LA GRAPPE - en toutes régions, les traitements pourront être suspendus jusqu'à nouvel ordre.

INFORMATIONS

TRAITEMENT D'AOUTEMENT - Ce traitement sera particulièrement utile cette année en raison de la persistance du temps frais et pluvieux. Il permettra également de garantir les nombreuses pousses tendres contre les attaques tardives du mildiou.

OIDIUM - sur cépages sensibles, la protection des grappes apparaît encore nécessaire.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE (pommier et poirier) - La protection devra être maintenue sur toutes les plantations où la maladie est présente.

CARPOCAPSE (pommier et poirier) - un nouveau traitement devra être effectué dans les régions et aux dates suivantes :

- dès réception : régions : 7, 8 - 32, 34 - 48, 49, 50 - 65, 67 - 86, 93 - 109, 114, 116 - 124, 127, 131, 133, 134 - 141, 145, 147, 151, 152.
- entre le 9 et le 12 Août : régions : 1, 2, 9, 12 - 24, 26 - 101, 103, 112, 117, - 121, 122, 125, 132, 142, 149, 150

Dans les autres régions, attendre un avis ultérieur.

Sur noyer, la protection n'est plus nécessaire par suite du durcissement de la coque.

Sur prunier, un nouveau traitement sera nécessaire dès réception sauf dans les plantations d'altitude.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

La protection des fruits devra être poursuivie en toutes régions, dans les limites légales d'utilisation des produits. Dans les zones où la récolte des pêches est terminée, les traitements devront être transférés sur les poires et les coings. Le cas échéant, le même traitement pourra viser à la fois la Tordeuse et le Carpocapse sur poires.

P.1417

MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS

Le danger de contamination est encore insignifiant.

POURRITURE DES FRUITS SUR PECHER - Ces phénomènes sont plus souvent imputables à l'humidité qu'aux piqûres d'insectes. Les fongicides de synthèse (dont certains existent sous présentation huileuse) permettent d'enrayer leur progression.

CULTURES INDUSTRIELLES ET LEGUMIERES

AVERTISSEMENTS

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE ET DE LA TOMATE (toutes régions)

Les traitements devront être poursuivis, notamment dans les 4 jours après chaque pluie importante, sur toutes les pommes de terre dont les fanes sont encore vertes (le défanage est toutefois recommandé sur toutes les variétés à récolter prochainement) ainsi que sur les tomates.

INFORMATION

Les traitements contre la Mouche du Chou (2ème génération) et la Teigne du poireau devront être repris ou renouvelés.

Les produits de traitements ont été indiqués dans le bulletin du 27 Août (P. 20) pour la mouche du chou, dans le bulletin du 13 juillet (P. 35) pour la teigne du poireau.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

A. PITHIOUD

Le Contrôleur Chargé des Avertissements Agricoles

P. LATARD

Imprimerie de la Station de LYON

Directeur gérant : L. BOUYX